

Repères revendicatifs

Notre rencontre nationale est un moment important pour donner du contenu à notre démarche revendicative. La Cgt a des repères revendicatifs sur ces questions. Ils sont à débattre, à amender, à enrichir au regard d'une réalité en constante évolution. Ils sont à discuter avec les salariés eux-mêmes. Voici les repères actuels.

LE PLEIN EMPLOI SOLIDAIRE

Les immigrés ou les Français, enfants d'étrangers non européens, rencontrent des difficultés :

- **à l'embauche.** Les critères de sélections se font bien souvent au faciès. C'est pourquoi nous revendiquons la tenue d'un registre des embauches consultable par les élus DP et CE ;
- **dans le travail,** nécessité de contrôler pour tous le droit à la formation, la qualification, les salaires, les conditions de travail... etc. ;
- **dans les ANPE,** veiller à une connaissance des propositions d'embauche non sélective.

Dans les services publics et la fonction publique : nous devons réexaminer l'application des critères de nationalité pour l'emploi.

CONJUGUER DROITS SYNDICAUX ET DROITS CITOYENS

- **Droit à la santé :** la précarité engendre des inégalités dont les difficultés pour se soigner ;
- **droit à la retraite pleine et entière :** parcours du combattant pour les immigrés qui ont connu des emplois plus précaires, plus de mobilité, et plus d'accidents du travail parce qu'ils effectuent les travaux les plus pénibles ;
- **les prud'hommes :** dans notre campagne qui s'annonce pour les élections de 2002, ne pas oublier d'intégrer : LE DROIT A L'EGALITE DES SALAIRES ETRANGERS ;

- **la citoyenneté :** droit de vote pour les étrangers aux municipales : ce droit est acquis aux étrangers de la communauté européenne même s'ils résident en France depuis peu, alors que des étrangers qui sont en France depuis des décennies sont exclus de ce droit.

UNE CROISSANCE DURABLE POUR REpondre AUX BESOINS

- **Le logement :** le droit au logement pour tous doit être inscrit dans la constitution sans discrimination de nationalité ou de situation, accès et maintien garantis dans toutes les communes ou agglomérations. Cela suppose :
 - * la construction de plus de logements sociaux de qualité accessibles à tous,
 - * l'aménagement d'un environnement culturel et sportif et le développement de la vie associative et des rapports humains.
- **Le droit aux loisirs pour tous** (par ex : l'entrée dans les discothèques).

UNE MAITRISE ET UNE REORIENTATION DE DEVELOPPEMENT

Les hommes et les femmes ne sont pas des marchandises.

Il y a donc nécessité de coopérations nouvelles contre la mise en concurrence des salariés dans le monde, contre le travail des enfants, pour le progrès social pour tous et pour un partage équitable des richesses produites dans le monde, avec les pays du sud afin que l'émigration ne soit plus une obligation pour la survie mais une envie et un droit. ■



Rencontre nationale sur l'activité Cgt avec et en direction des salariés étrangers

11 et 12 octobre 2001

EGALITE ET ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Ces dernières années ont été marquées par un fort engagement de la Cgt sur les questions de migration. Il en a été de même dans le combat contre le racisme et les discriminations.

Aux travers de ses statuts, lors du 45^e Congrès, la Cgt a réaffirmé sa conception et son combat solidaire, antiraciste.

Notre activité et notre réflexion sur les questions d'immigration ont trouvé des traductions concrètes lors des campagnes annuelles contre les lois Pasqua / Méhaignerie en 1995, à l'occasion du tour de France de la fraternité en 1997, "osons l'égalité" en 1998...

Beaucoup de travail a été accompli ! Ces avancées dans notre appréhension collective face à de telles questions, nous ont permis d'être des acteurs unitaires et ouverts dans les luttes des "sans papiers".

Et pourtant, notre organisation doit franchir une étape. L'environnement social se modifie en profondeur en France, en Europe et dans le monde. La mise en concurrence des salariés s'accroît, les directives européennes travaillent le quotidien des salariés, les rapports de force bougent, les "visages" de l'immigration se diversifient... C'est pourquoi, nous devons donner une autre dimension à notre activité immigration et pour cela, faire que beaucoup plus d'organisations de la Cgt, de militants dans les entreprises, contribuent à la réflexion collective et interviennent sur ces questions.

Cela nous amène à refonder notre travail pour mieux l'engager avec et en direction des travailleurs étrangers.

L'égalité et l'accès aux droits pour tous doivent traverser notre quotidien revendicatif. Des milliers de salariés immigrés ou considérés comme tels sont discriminés au quotidien.

Nous avons besoin de réfléchir, de redéfinir nos positions de comprendre ce qui bouge. Pour cela, la Cgt a

Nous visons les dirigeants des unions départementales, des fédérations, tout en laissant une large place aux camarades portant à bout de bras cette activité.

Ce document est une base de débat, afin qu'un maximum de militants soient associés à l'élaboration de la réflexion de la Cgt.

Des questions nouvelles se posent à nous :

- Comment gagner de façon durable un statut du salarié s'inscrivant dans le progrès social sans obtenir des améliorations significatives pour les salariés immigrés ?
- Comment mieux appréhender la réalité de l'immigration en France, en Europe et dans le monde ?
- Comment de façon concrète, dans les entreprises, être le syndicat de tous, donc des travailleurs immigrés ?
- Comment intégrer leurs attentes dans notre bataille pour la syndicalisation ?
- Quels axes et repères revendicatifs adaptés à la situation et aux modifications profondes de la société ?

• Quelle bataille convergente des salariés immigrés et français pour plus de droits sociaux, dans une Europe se structurant au détriment du social ?

• Comment avancer concrètement afin d'obtenir, dès maintenant, l'éligibilité des salariés étrangers aux conseils des prud'hommes ?

Une telle rencontre nationale a toujours constitué un enjeu important pour notre syndicalisme, elle a néanmoins un caractère nouveau dans un monde qui bouge, dans une période, où la Cgt doit faire face plus et mieux.

Jacqueline Lazarre



Evolution des réalités de l'immigration, enjeux économiques, sociaux et politiques

Parler de l'évolution des réalités de l'immigration, des enjeux économiques, sociaux et politiques, c'est :

- rappeler le passé et reconnaître l'apport des travailleurs immigrés à la société et aux luttes ;
- comprendre la terminologie utilisée pour qualifier l'Autre ("étranger", "immigré", "issus de l'immigration") et interroger les statistiques produites ;
- interroger le présent par rapport à l'égalité des droits, à l'égalité de traitement et à la nécessité de droits nouveaux pour TOUS ;
- réfléchir à l'avenir, aux politiques d'immigration dans un contexte marqué par l'élargissement européen aux pays de l'Est et par la mondialisation.

L'APPORT DES TRAVAILLEURS IMMIGRES A LA SOCIETE

Historiquement de nombreux secteurs de l'économie se sont développés grâce à la force de travail des travailleurs immigrés : dans les mines, la métallurgie, la sidérurgie, la construction, le textile, etc. A partir de 1945 s'ajoute à l'immigration européenne composée de Belges, d'Italiens, d'Espagnols, de Polonais, etc. une immigration nouvelle, en particulier portugaise et marocaine. Avec la décolonisation, la fin de la guerre d'Algérie, les Algériens sont désormais considérés comme des immigrés. Parallèlement, nous entrons dans les migrations post-coloniales provenant des pays du Maghreb et de l'Afrique noire. Depuis les années 70, la conjugaison de l'arrêt de l'immigration et la mise en place du regroupement familial transforment l'immigration de travail en une immigration de peuplement. L'immigration se diversifie alors, notamment avec l'arrivée des "boat people", des travailleurs turcs, des originaires de l'Afrique sub-saharienne, et plus tard, de population originaire d'Asie et d'Europe de l'Est.

Au-delà de leur apport économique, on ne peut ignorer l'engagement syndical, politique et associatif de ces travailleurs dans de nombreuses luttes d'hier et d'aujourd'hui. Citons par exemple, les luttes pour l'égalité des droits syndicaux et sociaux entre travailleurs français et étrangers, les

luttes pour l'indépendance de l'Algérie, contre le franquisme et le salazarisme ou encore les luttes contre le racisme et les politiques d'immigration et pour la régularisation des sans papiers, etc.

"ETRANGERS", "IMMIGRES"... DE QUI PARLE T-ON ?

Très souvent, les termes "étranger", "immigré" servent à désigner une "masse indifférenciée" et non des individus. Les derniers recensements montrent une baisse significative du nombre d'étrangers. Or, nous savons que les termes utilisés recouvrent une diversité de situations : diversité d'histoire, de parcours personnel, d'expérience migratoire, diversité de nationalité, de statut, diversité de génération, diversité de formation, de niveau d'éducation, etc.

S'interroger sur les termes que nous utilisons au quotidien pour désigner des personnes ou des groupes est essentiel car cela influe sur les représentations que l'on se fait de l'Autre. Dans le discours commun, nombre de personnes assimilent l'immigré à l'étranger. Or, un immigré peut avoir conservé sa nationalité ou avoir acquis la nationalité du pays dans lequel il réside. De plus, dans les représentations sociales de l'Autre, un immigré devenu Français reste quand même "un étranger". Certains groupes, souvent du fait de la couleur de leur peau, de leur patronyme, de leur appartenance réelle ou supposée à telle ou telle religion, etc. sont stigmatisés comme étrangers, tout en ayant la nationalité française. C'est le cas des originaires de l'Outre-Mer, des enfants issus de familles venues du Maghreb ou d'Afrique noire, etc.

DES STATISTIQUES, POUR QUOI FAIRE ?

Cette confusion dans la définition et l'utilisation des termes se retrouve au niveau statistique. Comment construit-on des catégories statistiques et pour quel usage ? Comment produire des connaissances statistiques sans tomber dans la stigmatisation des populations dont on parle ?

Le débat autour de l'introduction de "catégories ethniques" dans les statis-

tiques publiques en France apporte quelques éléments de réflexion. Il s'agit en fait de savoir dans quelle mesure il est nécessaire de créer une catégorie statistique faisant référence non à la nationalité mais à l'origine "ethnique" des personnes. Ceux qui préconisaient l'introduction de "catégories ethniques" ont particulièrement mis en avant l'argument de la connaissance : il s'agissait d'avoir une vision plus précise de l'origine des individus pour mesurer avec exactitude leurs problèmes, notamment les discriminations dont ils sont victimes, pour pouvoir y répondre de manière plus adaptée. Le critère juridique de la nationalité est inopérant pour cerner les populations "issues de l'immigration" d'où la nécessité de fabriquer, par exemple, une catégorie "personne d'origine étrangère". Ceux qui sont contre l'institutionnalisation de telles catégories défendent l'idée que l'introduction de statistiques se référant à "l'origine" conduit encore un peu plus à la stigmatisation des populations ainsi catégorisées. Par exemple, pourquoi continuer de faire référence à l'origine des jeunes alors qu'il s'agit avant tout de jeunes français ? Pourquoi décider que "l'origine ethnique" serait un facteur explicatif plus opérant que la couleur de la peau, le patronyme, etc. ? De plus, est-il vraiment nécessaire d'institutionnaliser l'enregistrement statistique de "l'origine ethnique" des personnes pour mettre en place des politiques de lutte contre les discriminations ?

Ces questions ne relèvent pas seulement d'un débat scientifique mais concernent l'ensemble de la société dans la mesure où les catégories définies par les chercheurs (démographes, statisticiens, etc.) servent à légitimer un certain type de discours politique et de vision du monde dans l'opinion publique. Insister toujours et encore plus sur les "origines" et classer les personnes ainsi identifiées sous-entend une idée de hiérarchisation des individus. Et globalement, on peut s'inquiéter de cette obsession des origines et du chiffrage de "l'immigration" qui apparaît trop souvent comme un moyen supplémentaire de classer, d'opposer, de différencier, de dévaloriser et par conséquent d'exclure des individus. ■

La rencontre nationale devrait être à la fois le moment de mieux mesurer le chemin parcouru, les difficultés à dépasser et l'occasion d'avancer dans le débat sur quelques questions, des questions qui concernent notre positionnement, sur l'immigration, sur l'égalité des droits et notre activité spécifique :

- comment conserver les acquis de notre démarche et de nos campagnes nationales ?
- où en sommes-nous sur l'égalité d'accès à l'emploi et sur les discriminations "légalisées" dans l'accès aux emplois de la fonction publique et du secteur nationalisé ?
- quel contenu réel à notre conception de "contrôle des flux migratoires" ?
- comment aider à la prise en compte plus permanente de

ces questions dans toutes nos organisations ?

- quelles propositions pour des avancées réelles en terme de citoyenneté ? :
 - * droit de vote,
 - * éligibilité dans les conseils de prud'hommes et dans toutes les institutions,
- quel rôle entendons nous faire jouer au collectif national immigration et comment faire en sorte que cela devienne

plus encore l'affaire de toute la Cgt ?

- comment être mieux la Cgt de tous les salariés et favoriser la prise de responsabilité à partir de la syndicalisation des salariés immigrés là où ils travaillent et là où ils vivent ? ■



Abolir la double peine

En France, une personne est punie de prison si elle commet un délit. Normal !

La même personne, si elle est étrangère, est punie une deuxième fois : elle est "bannie" hors de France. C'est une équation simple :

Français + délit = prison

Etranger + délit = prison + expulsion

Pour un même délit la loi française applique donc la double peine aux étrangers même s'ils sont nés en France et y ont toutes leurs attaches familiales. Un Français est considéré comme ré-assimilable dans la société, en tout cas la loi lui donne une chance. Un étranger est considéré d'office comme irrécupérable ! Aucune chance de réinsertion ne lui est donnée ! La double peine pénalise le fait d'être étranger en France, c'est bien en cela qu'elle est injuste.

L'application de la double peine est contraire à la déclaration universelle des droits de l'homme, pourtant célébrée par l'Etat français lors du cinquantième anniversaire en 1998... "tous les hommes naissent libres et égaux en droit et en dignité".

En refusant d'abroger la double peine, l'Etat français fait peu de cas du droit de certains, même s'ils ont fait la preuve de leur "réinsertion honnête" dans la société française.

C'est pourquoi, avec d'autres, nous demandons l'abrogation de la double peine. La CIMADE (une association qui s'occupe du droit des étrangers) lance, à l'automne 2001, une campagne pour l'abrogation. Elle propose aux organisations syndicales et à d'autres associations d'y participer. La Cgt doit prendre toute sa place dans cette campagne.

Les sans papiers

En 1996, des Africains en situation irrégulière ont décidé de lutter pour "sortir de l'ombre", de la clandestinité où les confinait l'absence de titre de séjour, pour faire entendre leur voix. On les appellera bientôt les "sans papiers de Saint Bernard".

Ils ont mené une lutte longue, courageuse, souvent spectaculaire, vite rejoints par d'autres étrangers, eux-mêmes en situation irrégulière.

La Cgt et ses militants ont, dès le début et de différentes façons, soutenu cette lutte : solidarité matérielle par le don de lait, d'huile, de couches, de viande, de fruits... mais également solidarité par notre présence aux manifestations, devant les préfectures et les tribunaux, parrainages républicains....

Les sans-papiers, que nous avons dès le départ reconnus comme des travailleurs à part entière, avec leurs difficultés spécifiques, se sont massivement syndiqués à la Cgt, à Paris, Marseille, Lille....

L'ampleur de la lutte des sans-papiers et le soutien apporté par les syndicats, associations et partis politiques de gauche ont amené le candidat Lionel Jospin à promettre de les régulariser en 1997, s'il était élu suite à la dissolution de l'assemblée nationale par Jacques Chirac.

En fait, après l'arrivée au pouvoir de la "gauche plurielle", une timide circulaire de régularisation exceptionnelle a été envoyée par le ministre de l'Intérieur, Jean Pierre Chevenement, à tous les préfets.

De nombreux sans-papiers remplis d'espoir ont fait confiance à cette gauche et se sont fait connaître des services de police, en vue d'obtenir leur régularisation. 180 000 étrangers ont

fait la demande, 63 000 n'ont pas obtenu leur régularisation à ce jour.

Aujourd'hui, où en est-on ? La lutte est difficile. Les étrangers régularisés sont entrés dans le circuit du travail. Certains restent en contact avec la Cgt, notamment au niveau des unions locales.

Quant aux sans-papiers, ils ont peu de perspectives : la loi Chevènement les laisse, pour la plupart, dans l'irrégularité, même lorsqu'ils sont en France depuis plus de dix ans.

Ces hommes, ces femmes, sont souvent désespérés. Ils travaillent dans des conditions voisines de l'esclavage : 14 ou 16 heures de travail par jour, pas de week-end, pas de congés annuels, un salaire de misère, sans protection sociale.

Nous devons continuer à exprimer notre solidarité envers les sans-papiers en les soutenant dans leur lutte.

Nous pouvons les aider concrètement, dans nos unions locales et nos permanences juridiques, en nous formant sur le "droit des étrangers", comme nous nous formons sur le droit du travail.

La confédération organise en effet des stages spécifiques ouverts à tous les militants investis dans les collectifs immigration.

Le combat des sans-papiers est notre combat. Tant qu'il y aura des sans-papiers taillables et corvéables à merci, le patronat continuera à tirer vers le bas l'ensemble des revendications de tout le salariat. ■

Les enjeux européens et l'immigration

Le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 a partiellement transféré à l'Union européenne les compétences politiques en matière d'asile et d'immigration qui incombaient jusqu'alors aux seuls Etats.

Le Conseil européen de Tampere a réuni, les 15 et 16 octobre 1999, les chefs d'Etat et de gouvernements des Quinze sur les thèmes de l'asile et de l'immigration.

Les conclusions de Tampere sont ainsi dominées par la recherche d'un équilibre axé sur quatre propositions :

- la prise en compte de la situation des pays d'origine dans la politique d'immigration ;
- la priorité absolue donnée à l'intégration des étrangers installés légalement en Europe ;
- la gestion des flux migratoires, et la lutte contre les filières d'immigration clandestine ;
- consacrer l'asile comme un droit sacré et intouchable, fondé sur la Convention de Genève.

Le traité de Nice de décembre 2000 a confirmé ces choix, tout en franchissant une étape supplémentaire dans la voie de la communautarisation, en affirmant la volonté de supprimer le pouvoir de veto des états par l'abandon du vote à l'unanimité.

Pour l'asile, le passage à la majorité qualifiée interviendra dès que le Conseil aura "arrêté une législation communautaire définissant des règles communes et des principes essentiels".

Trois phénomènes vont favoriser les mouvements de populations vers l'Europe dans les cinquante années à venir, même s'il est totalement impossible d'en prévoir le volume :

- la poursuite de l'essor démographique du Sud ;
- l'aggravation des inégalités planétaires de revenus et de richesses ;
- le développement de zones d'instabilité et de conflits dans certaines régions, déjà à l'origine d'une grande partie des courants migratoires actuels.

Pour autant, l'essentiel des migrations reste intra continental : en effet, en cas de guerre civile ou de famine, ce sont avant tout les pays voisins qui accueillent les réfugiés.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, la communautarisation des politiques migratoires se manifeste globalement par un durcissement des législations en matière d'immigration.

LIBRE CIRCULATION ET ELARGISSEMENT

Les pays candidats auront à intégrer les responsabilités communautaires en matière d'asile et d'immigration [Visas, traitement des minorités) dans leurs politiques nationales.

La libre circulation des services permet déjà aux entreprises d'effectuer leurs prestations avec la main-d'œuvre qu'elles déplacent (Site Chantiers navals de Saint-Nazaire, mais aussi reconstruction de Berlin, Chantiers navals de Trieste).

UN STATUT UNIQUE HARMONISE SEJOUR / EMPLOI ?

Il ne doit pas y avoir de droits fondamentaux proportionnels à la durée du séjour [santé, éducation, emploi] : les ressortissants des pays tiers doivent avoir accès, à égalité, aux droits fondamentaux quelle que soit la durée ou la légalité de leur séjour.

Les populations immigrées ne doivent pas être cantonnées dans des emplois à caractère précaire.

En matière de citoyenneté, il faut une égalité de droits entre ressortissants communautaires et ressortissants de pays tiers.

CONTRE LE TRAFIC DE MAIN D'ŒUVRE CLANDESTINE : LA REGULARISATION

Les états de l'Union européenne entretiennent volontairement la confusion entre l'immigration illégale et les filières mafieuses. Le durcissement de la répression contre le séjour irrégulier est, au contraire, le principal responsable du trafic florissant de la main d'œuvre.

Le meilleur moyen de faire cesser une partie du trafic illégal de main d'œuvre et de faire tomber les "cours" (milliards de dollars générés par ce trafic) est la régularisation des sans papiers, intérêt commun des salariés européens et étrangers. ■

30 % des emplois fermés aux étrangers

Des discriminations légales empêchent les étrangers non communautaires d'occuper un emploi public. Ce serait une question de souveraineté nationale !

A ces restrictions s'ajoute la privation de certains droits, par exemple le bénéfice de la carte famille nombreuse de la SNCF.

En 1980, la communauté européenne a fait injonction à la France de rendre les emplois publics accessibles aux communautaires. La seule restriction concernait les emplois régaliens, c'est-à-dire ceux liés à la puissance publique : armée, police... En 1991, la France a commencé à appliquer des décrets ouvrant les emplois publics aux Européens. Certains emplois, créés à la Libération, en 1946 sur le modèle de la fonction publique, ont dû peu à peu s'ouvrir aux communautaires. Dès lors, l'argument de la "souveraineté nationale" ne tient plus. Pourquoi continuer de l'opposer au non européens ?

En réalité, ce ne sont pas les emplois, mais les statuts et acquis sociaux qui sont fermés aux étrangers extra communautaires. Ceux-ci peuvent devenir enseignants (maîtres auxiliaires, contractuels...) ou médecins dans les hôpitaux, mais surexploités avec des "sous-statuts" et dans la précarité. Dans la recherche et l'enseignement supérieur, la condition de nationalité a été levée en 1982. Des enseignants de faculté non européens sont titulaires. Pourquoi pas les enseignants du 1er ou du 2^e degré ?

Ces discriminations n'épargnent pas le privé. Dans les professions de santé, de la communication, juridiques, etc., il arrive que l'on exige à la fois la nationalité française et un diplôme français. Certaines de ces professions ont été élargies aux ressortissants de l'Union européenne, parfois avec condition de réciprocité. Dans les entreprises publiques et nationalisées, les discriminations fondées sur la nationalité n'ont aucunement freiné les processus de privatisation. Elles ont en revanche permis de maintenir un volant de précaires non européens, voire justifier sous-traitance et filialisation.

Si l'on ajoute aux 5,2 millions d'emplois publics fermés aux étrangers hors Union européenne, la longue liste des emplois privés soumis à la même restriction, on compte entre 6,5 et 7,2 millions d'emplois fermés aux extra-communautaires. Soit 30 % des emplois au total ! Le discours moralisateur sur "l'intégration" ou "l'insertion par le travail" s'évanouit devant cette réalité.

L'importance de l'enjeu n'a pas échappé au 46^e congrès confédéral : "l'application de critères de nationalité pour l'accès à certains emplois d'entreprises publiques et d'administrations devrait être réexaminée". En effet, notre réflexion doit avancer à ce sujet. Un nouveau statut du salarié se gagnera en faisant progresser l'égalité des droits et l'accès pour tous aux droits.

De quelle vie syndicale avons-nous besoin ?

Quel dispositif de vie syndicale avons-nous besoin de déployer pour être en capacité, en lien avec les réalités du terrain, d'avoir une activité spécifique concernant l'immigration ?

Nous avons besoin de mieux appréhender le terrain sur lequel notre responsabilité syndicale s'exerce.

Quelle connaissance avons-nous de cette réalité au niveau professionnel, au niveau de la territorialité ?

Qui compose cette réalité, dans quel secteur, dans quelle qualification, dans quel bassin d'emploi ? Quelles sont les entreprises à dominante salariés immigrés ? Quelles sont les nationalités ?

Avoir cette connaissance est essentiel pour mieux être l'outil syndical au service des besoins, des revendications des salariés et en particulier des salariés migrants.

Dans cette réalité, de quoi dispose-t-on comme forces organisées ? Quelle place et quelles responsabilités dans l'organisation au niveau du syndicat, de l'union locale, de l'union départementale, de la fédération et de la confédération, pour les salariés étrangers ?

Comment travailler à ce que le syndiqué soit formé, informé à partir de ses propres réalités, de ses propres cultures ?

De quels outils avons-nous besoin au niveau des unions départementales, des fédérations, pour impulser, aider à une activité permanente concernant l'immigration ?

Comment les directions syndicales sont-elles parties prenantes, avec des collectifs, de cette activité ?

Comment, à partir des formations spé-

cialisées, mettons-nous des outils à disposition pour que nos camarades accomplissent leurs responsabilités ?

De quelle communication avons-nous besoin pour pérenniser partout dans chaque syndicat cette dimension en lien avec le champ revendicatif ?

Voilà quelques interrogations qui devraient nous aider à confédéraliser notre démarche sur cette activité, dont il faudra s'emparer dans la préparation et lors de notre rencontre nationale les 11 et 12 octobre 2001. ■



Salariés français, salariés immigrés, une démarche revendicative pour tous

Depuis notre dernière conférence nationale sur l'immigration, un chemin important a été parcouru. Cette rencontre avait marqué une qualité nouvelle dans nos débats et notre activité dans la dynamique de l'action des sans-papiers pour leur régularisation.

Les avancées depuis la 8^e conférence (avril 1996) ont été d'une portée importante à différents niveaux :

- une meilleure prise en compte des questions spécifiques dans toute notre activité partant des besoins exprimés ;
- prise d'initiatives dans de nombreuses organisations Cgt pour ouvrir le débat sur ces questions ;
- organisation d'initiatives publiques pour pousser le débat au-delà de nos rangs exigeant des mesures concrètes des pouvoirs publics. Exemple : tour de France de la fraternité ;
- confection de matériaux et supports permettant de rendre visible l'action de la Cgt et à nos organisations d'argumenter ;
- réflexions sur les saisonniers, les victimes de la double peine, les médecins et enseignants non titulaires (discriminations dans leurs statuts, salaires et déroulement de carrière), la non-reconnaissance des permis (L'équivalence est systématiquement refusée), le traitement des retraites et pensions, allocations handicapés relevant souvent du parcours du combattant.

La tenue de la 8^e conférence qui a été déjà le prolongement de nombreuses réflexions, la dynamique des sans-papiers et leur combat exemplaire ont, en retour, permis au mouvement social

de prendre conscience, et notamment à la Cgt de rebondir d'une façon cohérente sur les questions d'immigration.

L'engagement de la Cgt dans le combat des sans papiers a non seulement réaffirmé ces valeurs de solidarité, mais elle a également porté sa démarche **de partir des besoins exprimés par les salariés, sans distinction aucune.**

Les avancées (certes insuffisantes) consignées dans les textes de loi sur proposition de la Cgt soumises à la table ronde ont besoin d'une activité régulière pour leur application effective.

La faiblesse, constatée ces derniers mois dans la prise en compte des questions d'immigration, en lien avec notre activité syndicale, doit être dépassée par une préparation active à tous les niveaux de l'organisation de la rencontre nationale des 11 et 12 octobre 2001. ■



Rassemblement, unité, investissement Cgt

La démarche Cgt, à partir de ses valeurs, dans les conditions d'aujourd'hui, faiblesse de la syndicalisation, multiplicité syndicale, mesure la nécessité de créer les conditions de rassemblement pour construire le rapport de force nécessaire.

Nos démarches affirmées aux 45^e et 46^e congrès ont permis de concevoir un syndicalisme rassemblé sur de tels objectifs, au-delà des différences, voire des divergences.

C'est vrai dans notre rapport interne au syndicalisme, mais bien au-delà, cela traverse nos rapports avec tous les acteurs des mouvements sociaux. Notamment dans les domaines au cœur d'enjeux de société, comme les questions de mixité, d'égalité homme-femme, de luttes des privés d'emploi, pour la régularisation des sans papiers, comme les luttes contre le racisme et les discriminations, et pour l'égalité des droits.

Depuis longtemps, notre action, notamment avec les déboutés du droit d'asile, nos conférences nationales, nos combats antiracistes portent témoignages d'un engagement important de notre organisation mais les impacts en restent limités.

Notre 8^e conférence d'avril 1996 a été percutée par l'irruption de la lutte des sans papiers et la Cgt, comme tout l'environnement national syndical, associatif, politique s'est trouvée interpellée.

Notre prise en compte de cette lutte comme faisant partie des luttes du mouvement social, portant le besoin d'un "TOUS ENSEMBLE" a permis de dépasser le caractère solidaire naturel, pour inscrire notre activité en terme de convergences de luttes pour des objectifs communs. Ce n'était plus une démarche pour, mais une démarche avec.

Cette démarche a permis de mener à bien de nombreuses actions communes, de tisser des liens forts de fraternité, de combat, tout en conservant à chacun l'autonomie de ses décisions.

C'est bien cette conception de solidarité, de convergences, de respect, qui a permis de larges rassemblements syndicaux, associatifs, de personnalités diverses autour de la lutte pour la régularisation des sans-papiers, contre le racisme, pour l'Égalité des droits, etc. contre la mise en place d'un "délit de solidarité", au travers par exemple de la bataille pour la relaxe de Michel Beurrier, secrétaire de l'union départementale du Puy de Dôme.

Alors oui, face à des enjeux de société importants, un immense potentiel de rassemblement existe. A nous, à partir de nos spécificités locales de le faire émerger pour gagner l'Égalité et l'accès aux droits pour tous, partout, dans la reconnaissance d'une seule race humaine